



## Communiqué de la fédération France Victimes

Le 16 avril 2020

### Covid-19 et violences intrafamiliales : une forte augmentation en une semaine

**La fédération France Victimes a adressé ce vendredi 10 avril aux autorités de la République intéressées\* un deuxième bilan des actions qu'elle a réalisées depuis le début du confinement concernant les violences intrafamiliales.**

Première fédération d'aide aux victimes en France, la fédération France Victimes comprend 132 associations et dispose d'un numéro gratuit, le **116 006**, numéro national d'aide aux victimes (7 jours sur 7 de 9h à 19h), d'un mail national de contact : [victimes@france-victimes.fr](mailto:victimes@france-victimes.fr) pour faciliter la révélation des victimes qui ont des difficultés à parler et d'un appel à l'aide par messages privés sur Facebook et Twitter.

#### Des chiffres en augmentation

Durant la 3<sup>e</sup> semaine de confinement, jusqu'au 9 avril inclus, la fédération France Victimes a constaté une nette augmentation de son activité avec une confirmation de la proportion importante de faits ou d'entretiens liés aux violences au sein du couple.

Les plans de continuité des activités de France Victimes durant le confinement ont permis de recevoir **6 339 nouvelles victimes en 24 jours, dont 2 529 nouvelles victimes de violences conjugales** dans le couple, soit 105 nouvelles victimes par jour. Ce sont majoritairement des révélations de violences, de menaces, du harcèlement et des viols commis pendant la période ou auparavant. Rien que la semaine dernière, France Victimes a constaté une **augmentation de 82 % de telles révélations.**

Par ailleurs, **925 situations de mineurs** ont été révélées depuis le début du confinement, dont 548 dans le cadre familial (augmentation de 170 % du 3 au 9 avril) et 443 cas de révélations de viols ou agressions sexuelles.

France Victimes note également une nette augmentation depuis une semaine du recours au téléphone grave danger (TGD), des évaluations personnalisées de victimes de violences conjugales (EVVI), des entretiens psychologiques (+43 %) et de ceux à caractère social (+54 %).

#### Comment France Victimes agit ?

Les associations locales de France Victimes ont développé de fortes capacités d'innovation et d'adaptation et ont par exemple ouvert des lignes dédiées au covid-19, se coordonnent avec les cellules d'urgence médico-psychologiques (CUMP) et la Croix Rouge, se déplacent dans les tribunaux

judiciaires ou à domicile pour un Téléphone grave danger (TGD), créent des astreintes de nuit pour les violences conjugales, fournissent une aide financière d'urgence, des bons de taxis ou kit de 1<sup>ère</sup> nécessité, ont des liens directs avec les cabinets médicaux ou ouvrent des permanences éphémères dans les centres commerciaux.

**France Victimes procède à des entretiens de nature juridique, psychologique ou sociale, afin d'accompagner au mieux les victimes selon leur situation personnelle.** Sur les 24 premiers jours de confinement, France Victimes a réalisé 26 588 entretiens.

\*L'Élysée, Matignon, le Ministère de la Justice, le Ministère de l'Intérieur, le Secrétariat d'État en charge de l'Égalité entre les femmes et les hommes, le Secrétariat d'État en charge de la Protection de l'enfance et la Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains.

#### **France Victimes - Toutes les victimes depuis 1981 :**

On commence à parler d'aide aux victimes en 1981 sous la présidence de François Mitterrand lorsque **Robert Badinter** devient ministre de la Justice. En 1982, est créé au ministère de la Justice le « bureau de la protection des victimes et de la prévention », qui a pour mission de constituer un cadre législatif et de définir la politique publique en faveur des victimes.

**En 1986, la création de l'INAVEM** concrétise l'émergence d'un réseau associatif dans le domaine de l'aide aux victimes. L'INAVEM se constitue en fédération en juin 2004 et change de nom en 2017 pour devenir France Victimes. Sa mission : promouvoir et développer l'aide et l'accompagnement des victimes, et toute mesure contribuant à améliorer leur reconnaissance.

#### **France Victimes et la justice**

Le ministère de la Justice est le premier partenaire institutionnel de la Fédération France Victimes.

Les Associations d'aide aux victimes de France Victimes sont conventionnées et habilitées par la Cour d'appel.

À chaque fois qu'il peut y avoir une recherche de responsabilité pénale, que les personnes aient déposé plainte ou pas, qu'elles souhaitent faire valoir leurs droits ou pas, quelle que soit la situation du ou des auteurs, les personnes peuvent obtenir l'aide et l'accompagnement de France Victimes et de son Réseau.

#### **France Victimes est le seul réseau associatif à pouvoir :**

Procéder à des EVVI (évaluation des victimes avec propositions de mesures de protection spécifiques et une évaluation personnalisée de la victime de violences conjugales de manière globalisée).

Proposer un accompagnement tout au long du parcours judiciaire, c'est à dire de la commission de l'infraction jusqu'à l'indemnisation de la victime et l'exécution de la peine par une équipe pluridisciplinaire.

Pour remplir ces missions, la Fédération France Victimes s'appuie sur une assise territoriale nationale qui regroupe 132 associations d'aide aux victimes réparties sur le territoire national et ultra-marin. Elle est financée par plusieurs ministères, principalement le ministère de la Justice. Le réseau comprend 1500 professionnels (juristes, psychologues, travailleurs sociaux) salariés et bénévoles.

L'association intervient à titre gratuit, dans un cadre confidentiel et officiel sur mandat du ministère de la Justice pour apporter aide et soutien aux victimes d'infractions, sur le fondement de l'article 41 du code de procédure pénale. La fédération est présidée depuis 2017 par Maryse le Men Régnier.

*Relations médias pour la fédération France Victimes :*

Clarisse Coufourier – [clarisse.coufourier@influenceetstrategie.fr](mailto:clarisse.coufourier@influenceetstrategie.fr) – 06 09 18 26 58

Olivier Roisin – [olivier.roisin@influenceetstrategie.fr](mailto:olivier.roisin@influenceetstrategie.fr) – 06 29 77 59 85